



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 6 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT.

**Absents excusés** : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE (à partir de 23h20 au cours de l'examen du point n° 6 inscrit à l'ordre du jour) M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DEGROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ (à 22h45 à partir du point n° 3 inscrit à l'ordre du jour), Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Jessica BULLIER.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf 2024/02/8 - OBJET : Application des pénalités à l'encontre de la société « La Maison Bleue » dans le cadre de sa mission de délégation de service public**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-7, L. 2121-29 et R. 1411-1,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2018/07/7 du 4 juillet 2018 approuvant le choix du mode de gestion de la crèche de la ZAC Charles Renard,

Vu la délibération n° 2019/07/1 du 3 juillet 2019 approuvant le choix de retenir l'offre du concessionnaire « La Maison Bleue » relatif à la gestion et l'exploitation de l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de moins de quatre ans de type multi-accueil sous la forme d'un contrat de concession,

Vu les différents courriers transmis au concessionnaire « La Maison Bleue » le mettant en demeure de répondre à ses obligations contractuelles,

Considérant que des pénalités sont applicables au titre de l'article 54 du contrat de délégation de service public dont « La Maison Bleue » est titulaire,

Considérant que Madame le Maire propose au Conseil municipal de réclamer au concessionnaire une somme à hauteur de 200 000 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

### DELIBERE

**Article 1 :** Prend acte à l'unanimité des rapports de présentation exposant les manquements du concessionnaire quant à la gestion de la crèche collective « Les Libellules ».

**Article 2 :** Approuve l'application des pénalités prononcées à l'encontre du délégataire « La Maison Bleue ».

**Article 3 :** Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces pénalités

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 14 FEV. 2024  
et par publication en ligne le : 14 FEV. 2024

Saint-Cyr-l'École,  
le : 14 FEV. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU



Le 12 février 2024

Signé électroniquement par :  
Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Le 12 février 2024

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 13 février 2024